

La plus grande partie des contributions a été payée au gouvernement fédéral qui, en 1970, a perçu 4,086 millions de dollars, 22 p. 100 de plus qu'en 1969.

Les impôts sur le revenu des employés, retenus à la base, ont atteint 3,350 millions de dollars en 1970, soit une augmentation de 39 p. 100 par rapport à 1969.

• (3.50 p.m.)

C'est une catégorie de statistiques que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien passe sous silence lorsque cela lui convient. En ce qui concerne la Colombie-Britannique, évidemment la croissance s'est faite à rebours car une grande partie des travaux d'exploration et de développement sont canalisés vers cette province, justement à cause des mesures législatives et des règlements présentés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le Canada n'est pas le seul pays doté de ressources minières. J'ai parlé du prodigieux essor de cette industrie en Australie et du fait que ce pays est situé plus près des grands débouchés du minerai brut. Si le bill est adopté, les capitaux internationaux se mettront en quête d'autres possibilités d'investissement et les Canadiens en pâtiront. Il y aura moins de sociétés désireuses d'explorer le terrain et le ralentissement des explorations entraînera celui de l'expansion régionale et de la mise en valeur du Grand Nord. La diminution saisissante du nombre des sociétés qui effectuent des explorations dans le Yukon montre bien à quel point cela est vrai. Les charges fiscales excessives prévues dans ce bill forceront l'industrie minière canadienne à se serrer la ceinture. Le jour où il en sera ainsi, les Canadiens tireront le diable par la queue, car l'effet multiplicateur peut aussi bien jouer en sens inverse.

Il faut amender les propositions de réforme fiscale qui concernent l'industrie minière afin de tenir compte des caractéristiques de l'industrie et de son importance pour l'économie canadienne. Un secteur qui se prête particulièrement bien aux changements, c'est l'élargissement de la base selon laquelle les industries minières bénéficient de déductions pour épuisement gagné. D'après les propositions actuelles, l'épuisement gagné ne peut s'appliquer qu'au matériel et à l'outillage. Les sociétés minières devant aussi engager de fortes dépenses pour l'aménagement d'infrastructures aux emplacements des mines, le bill devrait reconnaître d'autres dépenses que celles du matériel et de l'outillage pour lesquelles on propose d'accorder des réductions pour épuisement gagné.

J'ai parlé brièvement du traitement que le projet de loi sur la réforme fiscale réserve à nos deux territoires du Nord. Le secteur de l'industrie minière, plus que tout autre, devrait être l'objet des préoccupations de ceux qui sont chargés d'étudier les amendements à apporter au bill. A long terme, les deux territoires du Nord vont étayer leur économie sur une industrie minière de tout repos et en plein essor. Je n'ai rien dit du pétrole ou du gaz parce que le temps manque, mais de sérieux arguments viennent appuyer la thèse voulant que le gouvernement canadien, tant dans son projet de loi que dans sa conception de l'impôt, défavorise l'expansion de cette industrie et que l'imprévoyance de ses politiques fiscales contribue dans une large mesure à favoriser l'ingérence étrangère.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce a bien raison de dire que l'emploi résulte des investissements dans l'industrie canadienne mais que nous ne parviendrons pas à en créer en refusant d'accueil-

lir des capitaux étrangers. Pourtant, c'est exactement ce que fait le gouvernement. Nous dépendrons pendant longtemps encore des investissements en provenance de l'extérieur de nos frontières pour la mise en valeur des industries minières, par exemple.

Avant de terminer ces remarques, j'aimerais me reporter brièvement à une déclaration du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de l'emploi au Yukon, emploi dont ne sont pas directement responsables les politiques ou l'absence de politiques du gouvernement. A une question que je lui ai posée la semaine dernière, le ministre a répondu qu'il n'existait pas de chômage au Yukon et le lendemain, naturellement, il a inséré furtivement les mots «presque pas» au hansard, mots qu'il n'avait pas prononcés dans sa réponse.

Une voix: Honte!

M. Nielsen: Un ministre qui à son retour d'un voyage dans le Nord déclare à la Chambre qu'il n'y a pas ou presque pas de chômage au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest dissimule la véritable situation aux députés. Je voudrais que le ministre et le gouvernement expliquent comment ces réformes fiscales peuvent venir en aide à des centaines d'Indiens et d'Esquimaux qui chôment dans le Nord.

La majorité de la population de ces deux territoires n'atteint même pas le niveau de la pauvreté et, de fait, elle a si peu de revenu qu'elle est bien en deçà du seuil de l'indigence qu'on a fixé comme moyenne nationale. La plupart des Canadiens seraient bouleversés de voir quelles sont ses conditions de vie. A mon avis, 70 ou 80 p. 100 de la population autochtone réussit à subsister grâce aux allocations de l'assistance sociale qu'elle ne cesse de toucher car le gouvernement a négligé d'instituer des politiques fiscales et autres propres à intégrer les populations de ces territoires septentrionaux dans le régime économique du pays.

Depuis que les autochtones du Canada s'expriment clairement et énergiquement, il est inexcusable pour le gouvernement de ne pas suivre leurs recommandations. Mais non, il va son petit bonhomme de chemin, unilatéralement, mené par un homme, son dictateur, qui contrôle le pays. Il ne tient absolument aucun compte des désirs et des aspirations légitimes d'un peuple dont le territoire a non seulement été envahi mais occupé par des étrangers, peuple qui continue de vivre dans un état perpétuel de pauvreté.

Dans le peu de temps dont je disposais, je me suis efforcé de traiter de quelques-uns des problèmes auxquels on devrait s'arrêter dans l'étude de ces projets de réforme fiscale. J'ose à peine espérer que le gouvernement prenne l'initiative des amendements indiqués. Au lieu de réaliser les espoirs du secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et de faire adopter le bill rapidement, le gouvernement devra faire face à des amendements destinés à apporter ces changements auxquels les habitants du grand Nord ont sûrement droit si nous voulons vraiment d'une société juste.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est quatre heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motions et les bills privés.